

INFORMATION EAUX

CAHIER
DÉTACHABLE
RÉFÉRENCES
SCIENTIFIQUES
ET JURIDIQUES

OIEau

AGROPOLIS

Des indicateurs de performance
pour les services des eaux

page 1

MATE

Le projet de loi sur l'eau

page 10

PLAN BLEU

130 indicateurs
du développement durable

page 14



Office
International
de l'Eau

JOHANET

31^{ème} édition du Guide de l'Eau

page 17

SOMMAIRE

Revue mensuelle - 11 numéros/an

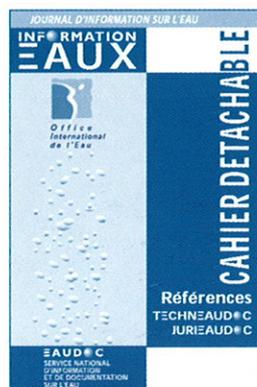
Directrice de la publication : C. RUNEL
Rédacteur en Chef : J.A. FABY
Rédacteur en Chef Adjoint : D. DELAGE
Coordination : N. FURBEYRE
Abonnements et Secrétariat : N. CHAILLOU

Abonnement 1 an
France : 2 699 FTTC
Etranger : 2 480 FF

Office International de l'Eau

Service National d'Information
et de Documentation sur l'Eau
15, rue Edouard Chamberland
87065 Limoges Cedex
Tél. : +33 (0) 5 55 11 47 47
Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48
E-Mail : snide@oieau.fr

Numéro Paritaire AD 234
ISSN 0012-9003 - 47^{ème} année



Cahier Détachable

Documents sélectionnés et analysés
Références récentes de JURIEAUDOC

Nouvelles des Agences de l'Eau

- Adour-Garonne 2
- Loire-Bretagne 4
- Rhin-Meuse 5
- Seine-Normandie 6

Actualités

- Françaises 7
- Autour du Monde 14
- Librairie 17
- R.I.O.B. 19

Nouvelles de l'Office International de l'Eau 20

Agenda des Evénements 24

EN AVANT

COLLOQUE INTERNATIONAL :

MESURE DE PERFORMANCE ET REGULATION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Information, Contrôle ou Incitation ?

Fondements et pratiques françaises et internationales

17 septembre 2001 - Montpellier - ENGREF

"Renforcer la transparence, la démocratie et la solidarité dans le service public de l'eau et de l'assainissement" constitue l'une des grandes lignes de la réforme de la politique française de l'eau.

Une clarification des rôles entre régulateur et opérateur, entre collectivités, exploitants et pouvoirs publics, nécessite de se doter d'outils de suivi communs et d'autorités indépendantes quant à ces choix et ces analyses.

A l'initiative de la **Direction de l'eau** du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE), ce colloque organisé par le laboratoire **G.E.A.** (Gestion de l'Eau et de l'Assainissement) de l'**ENGREF** et l'**Office International de l'Eau** (OIEau) a pour objectifs de mieux cerner concrètement ce que seront les indicateurs de performance et les fonctions régulatrices possibles :

- En introduisant les fondements théoriques de la régulation par la performance,
- En donnant la parole aux experts français et internationaux contribuant à la définition des indicateurs de performances,
- En réunissant les organismes de régulation dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement mis en place dans les divers pays (Angleterre, Italie, Portugal U.S.A.,...),
- En présentant les initiatives conduites par les collectivités en France.

Les COLLECTIVITES TERRITORIALES et leurs conseillers (services de l'Etat, consultants,...) les EXPLOITANTS et les USAGERS sont concernés car, optimiser les performances des services rendus en mettant en place une démarche de concu-

rence comparative en matière de prix et de qualité, c'est faire bénéficier :

- les usagers, d'un éclairage permanent sur les conditions de fonctionnement de ces services publics et les améliorations possibles,
- les élus, de références qui permettent de mieux mesurer l'efficacité de ces services d'une collectivité à l'autre,
- les exploitants, d'une organisation interne plus claire aux yeux des citoyens consommateurs. Toutes ces questions feront l'objet d'une table ronde pour donner la parole à l'assemblée, mieux enrichir les débats, et répondre aux interrogations et aux problématiques de chacun.

POUR INFORMATION :

La traduction en anglais simultanée sera assurée.

Frais d'inscription :
418,06 F HT soit 500 F TTC (repas compris)

Le paiement doit être effectué au plus tard le 6 septembre 2001, en l'absence de celui-ci l'inscription ne sera pas prise en compte.

Règlement à l'ordre de Office International de l'Eau.

Pour obtenir le programme détaillé, s'adresser à :



Office
International
de l'Eau

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

Nadine VILATTE

22 rue Edouard Chamberland
87065 LIMOGES CEDEX

Tél. : 05.55.11.47.77

Fax : 05.55.11.47.01

ADOUR-GARONNE

RÉUNION DU COMITÉ DE BASSIN

Jean François-Poncet, Président, a réuni le Comité de Bassin Adour-Garonne pour la première séance de l'année.

- **Le projet de loi sur l'eau** a suscité des interrogations

Parmi les préoccupations exprimées :

- **l'impact du projet sur l'agriculture du Sud-Ouest.** La combinaison de l'instauration récente de la TGAP sur les produits phytosanitaires, de l'évolution de la redevance irrigation et de la création d'une redevance sur la fertilisation azotée sera-t-elle supportable pour les exploitations ? Le Comité de Bassin a noté toutefois que l'élaboration de protocole de gestion collective de la ressource en eau était de nature à modérer sensiblement l'augmentation des redevances irrigation ;
- **l'équilibre futur du budget des Agences.** L'Agence de l'Eau aura-t-elle les moyens de répondre à la demande de ses tutelles et des opérateurs de bassin ? Quelle sera la contribution de chacune à ce futur programme de solidarité ?
- les instances de bassin auront-elles, dans un cadre communautaire et national de plus en plus contraignant, **les moyens de manœuvrer**, leur permettant à la fois d'exercer leur responsabilité, de se donner les moyens d'atteindre les objectifs de qualité et de ressource fixés au bassin, d'équilibrer la solidarité entre les usagers ?
- pourquoi le projet ne traite-t-il pas plus à fond le dossier des **inondations** qui est d'une actualité sans précédent ?

Le Comité a souhaité que le **Fonds National de Solidarité sur l'Eau** approuvé par les Agences, soit davantage consacré au financement des programmes d'intérêt national.

Le **7^e programme d'intervention des Agences**, initialement programmé pour 1997/2001, déjà prolongé pour 2002, pourrait l'être encore d'une année supplémentaire.

Il a été convenu d'organiser à l'automne prochain un **séminaire de réflexion sur l'impact de la directive communautaire**, qui plus encore sans doute que la nouvelle loi sur l'eau va restructurer en profondeur la politique de l'eau.

- Le Comité a ensuite abordé le **programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole** (PMPOA) et son évolution vers une approche territoriale

Ce programme, décidé par les Ministères de l'Environnement et de l'Agriculture en 1994, prévoyait notamment l'amélioration des bâtiments et des installations de collecte et de stockage des déjections dans les élevages de bovins, porcins, volailles et palmipèdes. L'Agence a consacré depuis 1994 près de **230 MF** à ce programme.

La mission d'évaluation créée en 1999 a mis en avant la vulnérabilité juridique du PMPOA, la dérive financière (le coût global national est passé de 7,3 milliards de francs à 15 milliards) et la faiblesse des résultats sur l'environnement. Le nouveau programme privilégie désormais une approche territoriale, en donnant la priorité aux "zones vulnérables".

1700 élevages sont concernés par le programme initial (510 MF de travaux avec 155 MF d'aide de l'Agence) et 2300 par le nouveau programme territorial (420 MF de travaux et 130 MF d'aide). Une proposition de zonage sera soumise à l'avis du Comité de Bassin en décembre 2001.

- A noter également au cours de ce Comité de Bassin :
- la présentation du **bilan d'activité 2000**, légèrement en retrait ; cependant, le niveau d'aide soutenu a permis d'attribuer **pour les communes 878 MF d'aide, 156 MF pour les industriels et 82 MF pour l'amélioration des pratiques agricoles** ;
- l'élargissement du bureau du comité ; la modification des statuts a permis de créer un cinquième poste de vice président. C'est **Francis Daguzan**, vice-président du Conseil Général du Gers, qui a été élu. **Pierre Bessette**, président de la FDAPP des Hautes-Pyrénées, a été élu 4^e vice-président, en remplacement de **Bernard Rochet**.

Par ailleurs, deux nouveaux administrateurs ont été élus, en remplacement des partants : **Gaston Escudé**, vice-président du Conseil Général de Haute-Garonne pour le collège des élus et **Jean-Marc Dubis**, vice-président de la Chambre d'Agriculture des Landes, pour le collège des usagers.



LES TROPHÉES DE L'EAU 2001

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne décernera le **22 mars 2002**, pour la journée mondiale de l'eau, ses trophées dans le cadre d'un concours destiné à **récompenser les initiatives exemplaires ou innovantes dans le domaine de la gestion, de la protection ou de l'aménagement des eaux dans le Sud-Ouest Atlantique.**

Plus qu'un "relookage", c'est un changement radical de l'esprit de ces trophées qui s'opère.

La dernière édition des trophées organisée par l'Agence de l'Eau a eu lieu en 1997. Elle récompensait les maîtres d'ouvrages (collectivités et industriels) pour leurs travaux de dépollution les plus performants.

La "nouvelle formule" ouvre le concours à des projets qui ne relèvent pas du seul domaine de la maîtrise de la pollution.

Les réalisations proposées devront se rapporter aux programmes d'actions décrits dans le SDAGE du bassin Adour - Garonne :

- protection des milieux aquatiques,
- aspect qualitatif de la ressource en eau,
- aspect quantitatif de la ressource en eau,
- information "eau",
- gestion intégrée de l'eau.

La réalisation présentée devra se rapporter à l'un des domaines précités et contribuer à l'objectif global d'amélioration, de protection ou de promotion de la qualité écologique des milieux naturels aquatiques.

Les trophées de l'eau seront décernés **tous les deux ans** et les projets lauréats devront avoir été réalisés dans les deux années précédant celle du concours. Pour les trophées lancés cette année, les travaux devront être terminés au 31 juin 2001.

Autre innovation de ces trophées nouvelle formule : les "**coups de cœur**", qui permettront au jury de récompenser des initiatives remarquables qui ne correspondent pas aux critères techniques classiques.

Avec ces coups de cœur, le jury sera libre de sélectionner toute action qui a un impact "milieu" ou un intérêt pédagogique par exemple.

Il est proposé de décerner **5 trophées**, un par domaine du SDAGE, plus les coups de cœur.

Dès le mois de juin, une première information a été faite par voie de presse, courrier et via le site Internet de l'Agence (www.eau-adour-garonne.fr), afin d'informer largement les divers candidats potentiels.

Avant le 15 octobre, les candidats, qui pourront être une association, une commune ou un groupement intercommunal, une industrie, un agriculteur, une école, un groupe d'usagers..., redevables de l'Agence de l'Eau ou non, devront faire acte de candidature en faisant part de leur projet à l'Agence de l'Eau à l'appui d'une description permettant de vérifier que les critères d'admission sont bien respectés.

Les candidats recevront alors un dossier plus détaillé à renseigner.

A partir du 15 octobre, les dossiers seront examinés par l'Agence, triés pour établir un classement dans les diverses rubriques et classés en fonction de critères techniques (innovation, performances, impacts sur le milieu, intégration des diverses obligations, en matière d'environnement, etc.). Les "nominés" seront sollicités pour réaliser un support de communication afin de présenter leur réalisation devant le jury.

A la fin du mois de janvier, le jury se réunira et attribuera les trophées et les coups de cœur dans les cinq domaines du SDAGE retenus.

Le 22 mars 2002, Journée mondiale de l'eau (établie par l'ONU depuis 1993) les trophées seront officiellement aux primés par le président du jury.

L'Agence a retenu la création d'un **fanion** spécifique, notamment pour les communes, entreprises et exploitations agricoles afin que, localement, tout le monde puisse être informé de cette distinction.

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
90, rue du Férétra - 31078 TOULOUSE CEDEX
Tél. 05 61 36 37 38 - Fax. 05 61 36 37 28
Web : <http://www.eau-adour-garonne.fr>



LES DÉCISIONS DU COMITÉ DE BASSIN

Le Comité de Bassin Loire-Bretagne s'est réuni le 28 juin à Orléans, sous la présidence d'**Ambroise Guellec**, ancien ministre. Il a pris connaissance des dernières modifications apportées au projet de loi sur l'eau adopté en Conseil des ministres le 27 juin avant d'aborder son ordre du jour.

Il a procédé à l'élection de **quatre nouveaux représentants des collectivités territoriales** au conseil d'administration de l'Agence de l'Eau suite aux changements intervenus dans la composition du Comité de Bassin depuis les élections municipales et cantonales.

□ Révision du programme de l'Agence de l'Eau pour l'année complémentaire 2002 :

- pas d'augmentation du taux de redevance de pollution domestique
- limitation des aides aux réseaux d'assainissement
- limitation des aides aux traitements et transferts d'eau

Le Comité a examiné le projet de révision du 7^{ème} programme de l'Agence de l'Eau dont la durée est prolongée d'un an (1997-2002), conséquence du calendrier du vote de la loi sur l'eau par le Parlement.

Les représentants des associations de consommateurs ont, à cette occasion, exprimé leur souci de voir stabilisé le poids de la redevance de pollution domestique, qui représente les deux tiers des recettes de l'Agence, mais plus de 80% des redevances perçues. Il leur a été confirmé que la révision du programme a été préparée avec une hypothèse de maintien des taux de cette redevance à leur niveau de 2001.

Cependant, compte-tenu de l'importance des besoins d'investissement des collectivités, l'Agence de l'Eau a proposé de modifier et de rendre plus sélectives ses aides dans deux domaines :

- **les réseaux d'assainissement** : l'Agence exclura de ses aides les travaux de collecte d'un coût supérieur à 40 000 francs par branchement ;
- **l'alimentation en eau potable** : l'Agence n'accordera d'aide aux unités de traitement et au transfert de ressources en eau que sous réserve de l'existence des dispositifs réglementaires de protection des ressources en eau concernées.

Le débat qui a suivi la présentation de ces propositions a mis l'accent sur la nécessité, contrepartie de la limitation des aides aux réseaux d'assainissement, de **promouvoir l'assainissement autonome** comme véritable alternative de qualité au " tout à l'égout ".

Les membres du Comité de Bassin ont également rappelé leur préoccupation de voir réellement mises en œuvre des politiques préventives dans le domaine de l'alimentation en eau potable, avec la protection des périmètres de captage et la réduction

des pollutions diffuses dans les bassins d'alimentation des captages.

Enfin le Comité de Bassin a rendu un avis favorable sur les périmètres des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Odette, dans le Finistère, et des rivières Isolé-Elle-Laïta, dans les départements du Morbihan et du Finistère.

30 démarches de SAGE sont désormais engagées sur le bassin Loire-Bretagne ; elles intéressent 47% du territoire du bassin, le territoire de la Bretagne étant quant à lui couvert à 62% par des démarches de SAGE.

Enfin cette séance du Comité de Bassin a été l'occasion de lancer officiellement la deuxième édition du concours "**Trophées de l'eau Loire-Bretagne**", dont l'objectif est de distinguer les initiatives les plus exemplaires des collectivités, des entreprises industrielles ou agricoles, des associations dans les différents domaines de la gestion de l'eau.

Les dossiers de candidatures peuvent être retirés auprès de l'Agence (fax 02 38 51 74 80) ou télé-chargés sur son site internet **www.eau-loire-bretagne.fr**.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 7 septembre 2001 et la remise des trophées au 13 décembre 2001 à Orléans.

NOMINATION À L'AGENCE

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a récemment adapté l'organisation de son siège et de ses délégations régionales en vue de la mise en œuvre du projet de la loi sur l'eau.

A cette occasion sont intervenues les nominations suivantes :

- **François Kerlan**, ingénieur divisionnaire des travaux ruraux, auparavant responsable des interventions, prend le poste d'adjoint au directeur général. Il est plus particulièrement chargé de la coordination des interventions et de l'animation de la politique " bassins versants ".
- **Jean-Louis Rivoal**, ingénieur des travaux ruraux et précédemment responsable de la délégation Ouest-Atlantique de l'Agence à Nantes, prend la tête de la nouvelle direction des collectivités locales au siège.
- **Olivier de Guibert**, ingénieur en chef du génie rural, des eaux et forêts, précédemment responsable de la division industrielle à la DRIRE Picardie, est nommé directeur des industries, fonction dans laquelle il remplace **Yves Fournier**, qui a rejoint l'inspection générale de l'environnement.
- **François d'Anthenaïse**, ingénieur agricole, quitte la délégation Centre-Loire à Orléans pour

prendre la responsabilité de la délégation Ouest-Atlantique.

- Il est remplacé par **Gérard Favre**, ingénieur des ponts et chaussées, précédemment chargé des investissements d'assainissement des collectivités au siège.

LES IMPLANTATIONS DE L'AGENCE

DELEGATION ALLIER-LOIRE AMONT

Centre Onslow - 12, avenue Marx Dormoy
63058 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél : 04 73 17 07 10
FAX : 04 73 93 54 62

DELEGATION CENTRE LOIRE

Avenue C. Guillemin - B.P. 6307
45063 Orléans Cedex 02
Tél : 02 38 64 47 87
Fax : 02 38 64 47 89

DELEGATION POITOU-LIMOUSIN

42, avenue Jacques Coeur
86000 Poitiers
Tél : 05 49 38 09 82
Fax : 05 49 38 09 81

DELEGATION ANJOU-MAINE

46, rue du Miroir
72100 Le Mans
Tél : 02 43 86 96 18
Fax : 02 43 86 96 11

DELEGATION OUEST ATLANTIQUE

1, rue Eugène Varlin - B.P. 40521
44105 Nantes Cedex 04
Tél : 02 40 73 06 00
Fax : 02 40 73 39 93

DELEGATION ARMOR-FINISTERE

3bis, passage Saint Guillaume - B.P. 4634
22046 Saint-Brieuc Cedex 2
Tél : 02 96 33 62 45
Fax : 02 96 33 62 42

AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (SIEGE)

Avenue de Buffon - B.P. 6339
45063 Orléans Cedex 02
Tél : 02 38 51 73 73
Fax : 02 38 51 74 74
www.eau-loire-bretagne.fr

RHIN-MEUSE



UN INVENTAIRE DE LA QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES DANS LA VALLÉE DU RHIN SUPÉRIEUR

Entre Vosges et Forêts Noire, de Bâle jusqu'au Sud de Karlsruhe, les eaux souterraines de la vallée du Rhin supérieur subviennent aux trois-quarts des besoins en eau potable et à plus de la moitié des besoins en eau industrielle ; elles fournissent aussi la quasi-totalité de l'eau destinée à l'irrigation des cultures.

La qualité de cette immense réserve de **45 milliards de mètres cube d'eau** doit donc impérativement être préservée.

L'objectif régional du document prospectif "Alsace 2005", repris in extenso dans le SDAGE du bassin Rhin-Meuse, est la préservation ou la restauration de la qualité des eaux de la nappe rhénane, pour qu'elles puissent être utilisées, sans traitement préalable, pour l'alimentation en eau potable.

A l'automne 1997, **plus de mille points d'accès** aux eaux souterraines, répartis le plus souvent de façon homogène sur toute la surface de la plaine, ont fait l'objet de prélèvements et d'analyses portant sur vingt paramètres physico-chimiques classiques. **Sept cents** de ces mille points d'observation ont également fait l'objet d'analyses sur plus de 80 micropolluants. Par ailleurs, des données complémentaires relatives à **65** points de mesure situés dans les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne ont été prises en compte.

L'exploitation de ces données a mis en évidence quatre principales causes de déclassement de la qualité de l'eau : la contamination généralisée par les nitrates et les produits phytosanitaires, essentiellement d'origine agricole, la pollution par les chlorures liée aux terrils et aux rejets des mines de potasse et la présence importante de solvants chlorés (OHV) au droit des agglomérations et des zones industrielles.

Au-delà du constat sur la qualité des eaux, ce rapport présente également un bilan des actions engagées pour lutter contre les principales pollutions, ainsi que des recommandations ciblées par types de polluants. Ces recommandations et constats sont d'ailleurs souvent généralisables à d'autres aquifères.

Ce rapport est le fruit d'une coopération transfrontalière, tant au niveau technique que financier, qui préfigure les exigences de la Directive cadre sur l'eau. Du côté français, l'**Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la Région Alsace, la DIREN Alsace, le BRGM et l'APRONA** ont piloté ce projet.

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Rozérieulles - B.P. 30019
57161 MOULINS LES METZ
Tél. 03 87 34 47 00 - Fax. 03 87 60 49 85
Web : <http://www.eau-rhin-meuse.fr>

SEINE-NORMANDIE



L'AGENCE DE L'EAU RENCONTRE LES ÉLUS LOCAUX

L'Agence de l'Eau Seine Normandie a mis à profit son partenariat avec le **salon de la Nouvelle Ville** pour réunir les élus d'Ile-de-france au Parc Floral de Vincennes le 21 juin.

Qu'il soit nouvel élu dans une commune, qu'il représente une collectivité qui projette des travaux d'eau potable, d'aménagement de rivières ou d'assainissement, qu'il souhaite mener des actions pour protéger les nappes phréatiques et les rivières, l'élu local rencontrera l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Les spécialistes de la direction des rivières Ile-de-France de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, qui accompagne les élus au travers de conseils, de prêts et de subventions, ont présenté au cours d'un atelier leurs activités en faveur de l'eau.

L'atelier a été clôturé par la première cérémonie, en Ile-de-France de remise de diplômes à 26 collectivités et 6 industriels primés pour le fonctionnement de leur assainissement.

UNE CHARTE DE GESTION DU RISQUE D'INONDATION SUR LES BASSINS VERSANTS DE L' AISNE À L'OISE

Le 8 janvier dernier, s'est tenue, à Laon, la cérémonie de signature de la charte de gestion du risque d'inondation sur le bassin versant de l'Aisne et de l'Oise, plus couramment dénommée **Charte Oise-Aisne**.

Le Président de l'Entente Oise-Aisne, le Président de Voies Navigables de France, le Directeur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Président de Météo-France et l'ensemble des Préfets du Bassin de l'Oise et de l'Aisne ont apposé leur signature sur ce document, qui constitue un programme de travail pour tous les acteurs du Bassin jusqu'en 2006.

L'objectif est d'instituer **une gestion globale du risque d'inondation** sur le bassin versant de l'Oise et de l'Aisne.

Cette gestion doit être guidée par le souci d'information des populations et de prévention des risques, notamment par la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens. Par l'addition d'actions locales de lutte contre les inondations, les partenaires souhaitent parvenir à réduire le risque global sur le Bassin de l'Oise et de l'Aisne.

ASSAINISSEMENT : SIGNATURE DE LA CONVENTION "SATESE DE L'AUBE"

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Général de l'Aube ont signé le 15 juin 2001 la **convention SATESE de l'Aube** qui permettra, auprès des collectivités rurales du département (60 sites) et des industriels (25 sites), d'améliorer la gestion des systèmes d'assainissement par leurs exploitants.

Pour assurer la continuité des missions de l'Organisme Régional de Conseil et d'Assistance Technique pour l'Eau (l'ORCATE), situé à Châlons, en Champagne et qui a cessé ses activités le 31 décembre 2000, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Général de l'Aube ont décidé la création d'un Service Départemental d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration (le SATESE). Le département de l'Aube ayant été rattaché à la Direction Régionale de l'Aube amont de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, depuis environ un an et demi, c'est cette direction de secteur qui a instruit le dossier en collaboration avec le Département aubois.

Le SATESE intervient en matière d'assainissement auprès des collectivités rurales de l'Aube et des

industriels. L'intérêt commun de la présence d'un SATESE sur le département de l'Aube pour l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Général est d'inciter à la bonne gestion les exploitants des systèmes d'assainissement. Cet objectif répond à plusieurs missions : assistance aux maîtres d'ouvrage, vérification du bon fonctionnement et de la fiabilité des installations, animation technique auprès de divers publics.

L'Agence de l'Eau et le Conseil Général prendront en charge pour moitié le budget de fonctionnement du SATESE.

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
51, rue Salvador Allende
92027 NANTERRE
Tél. 01 41 20 16 00 - Fax. 01 41 20 16 84
<http://www.eau-seine-normandie.fr>

ACTUALITES FRANÇAISES

PYRÉNÉES ATLANTIQUES : UNE CAMPAGNE DE NETTOYAGE DES PLAGES

En complément des dispositifs mis en place par les communes (ramassage des déchets en mer grâce à des repérages aériennes, nettoyage quotidien des plages), le **Département des Pyrénées Atlantiques** renouvelle en 2001 une opération originale de nettoyage des plages et de sensibilisation des estivants.

A vocation environnementale, cette action est, en même temps, **un chantier d'insertion et une opération de communication**.

Ainsi, le **Conseil Général** assure le nettoyage aux endroits où les municipalités n'accèdent pas - interplages, pied de falaises, épis en enrochements... - et quand elles n'interviennent pas, en hiver.

Cette opération est menée par deux associations d'insertion, ADELI et MIFEN, financées par le Conseil Général dans le cadre du Programme départemental, afin de permettre le retour vers l'emploi à une vingtaine de bénéficiaires du RMI.

Débutée en juillet 2000 et poursuivie toute l'année, elle s'est révélée fort utile tant en termes de recueil et de traitement des déchets que dans le domaine de l'insertion : les bénéficiaires du RMI ont reçu une formation spécifique et certains ont déjà l'assurance d'être embauchés à l'issue de leur contrat.

Enfin, cette initiative s'accompagne d'une opération de communication pédagogique en direction des enfants, en partenariat avec "**Surfrider Fondation**" qui animera, en juillet et août, une exposition itinérante sur les plages de la côte basque : une troupe de théâtre de rue sensibilisera petits et grands aux "gestes propres" de protection de l'environnement.

CONSEIL GENERAL DES PYRENEES ATLANTIQUE
Hôtel du Département
64 avenue JEan Biray
64058 PAU CEDEX 9
Tél. 05 59 98 64 64 - Fax. 05 59 11 46 57

ADEME : NOUVELLE ORIENTATION POUR JACQUES WIART

Après dix ans de travail sur le thème de la valorisation agricole des boues d'épuration (collection éditoriale "**boues d'épuration**" avec près d'une quinzaine de fascicules, plusieurs colloques, un logiciel-prototype de suivi des épandages, une grille d'évaluation du niveau de qualité des opérations d'épandage, la certification de service QUALICERT avec le SYPREA, la préparation de la nouvelle réglementation), **Jacques WIART** a été nommé à la délégation

Rhône-Alpes de l'ADEME, à Lyon, comme animateur du plan régional bois-énergie.

ADEME
2 square La Fayette
B.P. 406
49004 ANGERS CEDEX 01
Tél. 02 41 20 41 20 - Fax. 02 41 87 23 50

"NETTOYONS LA NATURE"

28, 29 et 30 septembre 2001

Le dernier week-end de septembre, l'association "**Jeunes Pour la Nature**" et les Centre E. Leclerc organisent la quatrième édition de "**Nettoyons la Nature**" : une multitude d'actions de nettoyage et de valorisation de sites souillés, en milieux naturels et urbains.

L'an passé, l'opération a réuni près de 110 000 participants sur toute la France et 660 tonnes de déchets ont ainsi été collectés sur 2 200 sites. "**Nettoyons la Nature**" fait appel aux bénévoles, associations, écoles, familles ou à toute personne désireuse d'agir concrètement pour la protection de l'environnement.

Pour s'informer et participer à cette grande opération citoyenne, un numéro de téléphone est mis à disposition : 0 810 840 850 (numéro Azur, prix d'un appel local).

E. LECLERC
Service Environnement
52 rue Camille Desmoulins
92451 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX
Tél. 01 46 62 52 00 - Fax. 01 46 62 96 00
E-mail : e.leclerc@wanadoo.fr

JEUNES POUR LA NATURE
MAISON DE LA NATURE
B.P. 18
42740 ST PAUL EN JAREZ
Tél. 04 77 73 25 05 - Fax. 04 77 73 23 37
E-mail : fjpn@chez.com

IRD : UN NOUVEAU POISSON-CHAT POUR L'AQUACULTURE INDONÉSIENNE

Les pays d'Asie du Sud-Est sont, avec la Chine, les premiers producteurs mondiaux de poissons d'élevage en eau douce. Le développement de l'aquaculture dans cette région du monde a cependant pour obstacle un manque de connaissances sur la diversité génétique, la biologie et le potentiel aquacole des espèces locales. Dans ce contexte, des instituts de recherche français, belges, vietnamiens et indonésiens ont lancé, avec le soutien de l'Union européenne, le **programme Catfish Asia**. Il vise à une meilleure connaissance de la diversité des poissons-chats asiatiques et à l'amélioration de leur élevage. Les travaux menés en Indonésie par l'IRD (Institut de recherche pour le développement, ex-Orstom) et le CRIFI (Central Research Institute for Fisheries, Jakarta) ont abouti à des résultats très prometteurs.

Les chercheurs ont identifié une espèce nouvelle pour l'aquaculture indonésienne, **Pangasius djambal**, qui vit dans les cours d'eau de Sumatra, Kalimantan et Java. Avec plus de 300 000 larves nées dans des stations piscicoles, les essais de reproduction en captivité montrent que cette espèce est particulièrement bien adaptée à l'élevage et devrait contribuer à une diversification de la pisciculture en Indonésie.

INSTITUT DE RECHERCHE
POUR LE DEVELOPPEMENT
213 rue La Fayette
75480 PARIS Cedex 10
Tél. 01 48 03 77 77 - Fax. 01 48 03 08 29
<http://www.ird.fr>

5^{ème} CARREFOUR FRANÇAIS DES BIOTECHNOLOGIES

13 au 15 novembre 2001 - Nîmes

Le **Carrefour Français des Biotechnologies** présentera, cette année, les principales avancées scientifiques et leurs applications industrielles dans trois domaines : la santé, l'agro-alimentaire et l'environnement.

Expression des besoins et des questions, des espoirs et des inquiétudes en matière de développement des biotechnologies, ce Carrefour donnera la parole à de très nombreux intervenants de renommée internationale.

Parmi les sujets abordés :

- Le séquençage du génome.
- Les nouvelles stratégies expérimentales pour l'étude du polymorphisme ou de l'expression différentielle des gènes grâce à des techniques d'analyses à grande échelle tels que le criblage à haut débit et les puces ADN.

- Les approches thérapeutiques, cellulaires et géniques, soutenues par les prodigieuses avancées de la génomique et de la protéomique occuperont un espace important largement ouvert aux débats.

Un forum des entreprises de Biotechnologie permettra d'échanger les expériences.

5^{ème} CARREFOUR FRANÇAIS
DES BIOTECHNOLOGIES
Site Eerie - Parc Georges Besse
30035 NIMES CEDEX
Tél. 04 66 38 70 03 - Fax. 04 66 38 70 04
E-mail : info@biotechnimes.com
<http://www.biotechnimes.com>

3^{ème} ASSISES DE L'ÉNERGIE

17 et 18 octobre 2001 - Dunkerque

Cette année, le thème des 3^{èmes} assises de l'énergie sera : **Énergie, mobilité urbaine ... demain : quelles responsabilités pour les Collectivités Locales ?**

Il s'agit de l'un des débats majeurs sur la préservation des ressources énergétiques, la qualité de l'air, et plus globalement l'effet de serre ; il interpelle en priorité les Collectivités Locales sur la façon de concilier politique énergétique durable et politique de mobilité des biens et des personnes.

Un comité scientifique et technique, réunissant 40 organismes, a conclu à l'analyse de la problématique sous quatre angles : les dimensions territoriale, technologique, économique et sociale.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE
Pertuis de la Marine - B.P. 5530
59386 DUNKERQUE CEDEX 1
Tél. 03 28 62 70 25 - Fax. 03 28 62 70 13
<http://www.assises-energie.net>
E-mail : assisesdelenergie@tud.cc

MEDEF INTERNATIONAL : DÉLÉGATION DE CHEFS D'ENTREPRISES EN LIBYE

L'embargo qui frappait la Libye depuis 1992 est suspendu depuis avril 1999. Les relations entre la Libye et la France se sont normalisées depuis avril 2001.

Cette situation nouvelle conduit **MEDEF INTERNATIONAL**, en association avec la Chambre de Commerce Franco-Lybiennne (CCFL), à organiser la visite d'une délégation de chef d'entreprises en Libye **du 13 au 16 octobre prochain**.

Cette délégation multi-sectorielle aura pour objectif de développer des projets de coopération dans l'industrie, les services et les infrastructures, plus particulièrement dans **les secteurs de l'eau**, l'énergie, les nouvelles technologies, les transports mais aussi dans les services etc...

MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE
31 avenue Pierre 1^{er} de Serbie
75784 PARIS CEDEX 16
Tél. 01 40 69 96 00
Fax. 01 47 23 47 32
<http://www.medefinternational.fr>

LA CONCESSION EXPLIQUÉE SUR LE WEB

Le système de la concession ainsi que celui du B.O.T. (Build, Operate, Transfer) qui repose sur la même technique, connaissent une expansion dans la plupart des pays du monde. Cette technique est utilisée par les dirigeants pour restructurer leurs économies, rationaliser la gestion de leurs services, financer et réaliser leurs infrastructures, désendetter les collectivités locales, assurer une plus grande performance technique aux activités mises en concession grâce aux capitaux et au savoir faire des opérateurs les plus compétents dans les domaines où il est fait appel à eux à l'issue d'une négociation ou d'une procédure de mise en concurrence. Il en est attendu de meilleures conditions de vie pour des populations dont les besoins en équipements et en services publics seront ainsi mieux satisfaits.

Le site www.concession-bot.com est consacré au développement de ce procédé financier et juridique, à sa conceptualisation et à ses multiples applications dans le monde, avec les interrogations qu'entraîne un tel phénomène. Il bénéficie de l'expérience et de l'importante documentation de "la **Revue des Concessions**", mais aussi de l'aide des spécialistes de ce système qui fait ses preuves dans chaque pays qui l'utilise moyennant des adaptations en fonction des législations propres à chaque Etat.

Il existe en effet déjà depuis 1901 une Revue des Concessions devenue en France **Revue des Concessions et des Délégations de Service Public**. Une page spéciale lui est consacrée sur le site internet où on peut trouver le sommaire des numéros déjà parus. Cette Revue s'attache à faire le point sur les questions d'actualité, en restant proche de la pratique. Support des évolutions constatées, elle a vocation à être un lieu de renseignements pour les différentes parties qui peuvent être intéressées par le montage d'un projet en concession.

L'internationalisation du système, presque exclusivement contractuel, explique l'intérêt porté aux différentes applications de la CONCESSION - B.O.T. dans le monde. A la page "**international**", on peut suivre l'évolution d'une telle utilisation dans 120 pays recensés avec des développements plus ou moins importants, selon les politiques suivies dans ces pays. Une actualisation des informations disponibles est effectuée régulièrement. La comparaison entre l'expérience de différents pays est instructive, source d'enseignements pour de futurs montages.

Une page intitulée "**gestion-conseil**", est consacrée aux questions qui pourraient être posées au sujet de telle ou telle difficulté rencontrée lors d'un projet en concession-B.O.T. voire lors de la mise en place d'une réforme voulue par les dirigeants d'un Etat. La question ou la demande de conseil peut être posée dans un formulaire proposé spécialement à la fin de cette page.

FEDP

19 - 25 boulevard d'Auteuil
92100 BOULOGNE

Tél. : (33) 01 46 03 89 01
Fax. : (33) 01 46 03 87 27

<http://www.concession-bot.com>

CEOCOR 2001

du 2 au 5 octobre 2001 - Biarritz

Le prochain **Comité Européen de la Corrosion (CEOCOR)** organisé par l'**AGHTM**, aura lieu à Biarritz, du 2 au 5 octobre prochain.

Les trois secteurs du CEOCOR organiseront des ateliers, complétés par des visites techniques :

- Secteur A : protection externe
- Secteur B : protection interne
- Secteur C : matériaux.

Le programme complet est disponible sur les sites www.aghtm.org et www.ceocor.lu

AGHTM

83 avenue Foch - B.P. 39.16
75761 PARIS CEDEX 16

Tél : 01 53 70 13 53 - Fax : 01 53 70 13 40

<http://www.aghtm.org> - E-mail : aghtm@aghtm.org



MATE : LE PROJET DE LOI SUR L'EAU PRÉSENTÉ EN CONSEIL DES MINISTRES LE 27 JUIN

Le dispositif législatif français dans le domaine de l'eau repose sur **la loi du 16 décembre 1964** et la **loi du 3 janvier 1992**. Ces lois ont constitué en leur temps une innovation importante.

Depuis, le contexte a changé, et le secteur de l'eau doit répondre à de nouveaux défis.

La prise de conscience citoyenne se manifeste désormais par **une forte demande sociale en direction des pouvoirs publics**. D'après une enquête réalisée par l'Ifen en 2000, 9 français sur 10 se déclaraient inquiets pour la pollution des mers et des côtes, ainsi que de la pollution des eaux souterraines. Cette inquiétude s'exprime aussi pour les eaux des rivières et des lacs dont la qualité est jugée dégradée par 60 % des personnes interrogées. Seulement 20 % des Français s'estiment informés de la qualité des eaux superficielles de leur région, et l'information est considérée insuffisante et moyennement crédible. Enfin, si l'eau du robinet suscite plus de confiance, sa consommation diminue au profit des eaux en bouteille. La principale explication avancée est son mauvais goût mais les réponses relatives aux craintes sanitaires ont doublé en 2 ans.

Aussi, apparaît-il impératif de refondre et de compléter le dispositif législatif existant.

Le projet de loi présente cinq grands principes :

1) Garantir le droit de chacun d'accéder à l'eau potable pour satisfaire ses besoins vitaux

Le projet de loi a pour objectif de **renforcer la transparence, la démocratie et la solidarité** dans le service public de l'eau et de l'assainissement.

En ce sens, les missions des services publics doivent être modernisés afin de parvenir à une gestion durable et équilibrée de l'eau. Les citoyens seront associés à leur fonctionnement par l'information et la consultation des usagers, et les élus locaux pourront choisir en toute connaissance de cause **le mode de gestion** le plus approprié.

De plus, la généralisation du **comptage individuel** dans l'habitat collectif et la mise en place d'une facturation proportionnelle au volume d'eau consommé doit inciter à un meilleur usage de l'eau.

Toujours dans un souci de transparence, les élus locaux et les consommateurs pourront consulter les avis rendus par le **Haut Conseil de l'Eau et de l'Assainissement** pour mieux s'informer sur les modalités de gestion de leurs services publics.

Enfin, la distribution de l'eau doit s'inscrire dans le respect de valeurs citoyennes et notamment dans **un impératif de solidarité sociale**. Ainsi, le dispositif de solidarité permettant aux personnes en situation de précarité d'avoir accès à l'eau sera amélioré.

2) Améliorer l'efficacité environnementale

Afin de réduire les pollutions, le système de redevances sera réformé en profondeur pour **une meilleure application du principe pollueur-payeur**.

En matière de pollution domestique, la redevance sera acquittée par les services publics d'assainissement en tenant compte autant que possible pour son calcul de la pollution nette rejetée dans le milieu naturel.

En ce qui concerne les pollutions industrielles, l'assiette sera élargie à l'ensemble des formes de pollutions émises.

Dans le domaine des pollutions agricoles, **une redevance sur les excédents d'azote minéral et organique** fondée sur un bilan matière (entrée-sortie d'azote) par exploitation sera instaurée. Cette redevance complète la TGAP " pesticides " qui couvre une autre part importante des pollutions d'origine agricole.

L'amélioration de l'efficacité environnementale passe également par une bonne gestion de la consommation en eau. Ainsi, l'assiette de la redevance sur la consommation d'eau sera identique pour tous les types d'usage. Enfin, **des redevances sur les barrages ou les imperméabilisations** qui modifient le fonctionnement des rivières ou qui peuvent aggraver les inondations seront créées.

3) Renforcer le contrôle du Parlement

Le projet de loi améliore l'action combinée de l'Etat et de ses établissements publics.

Les règles relatives à l'assiette et au recouvrement des redevances des Agences de l'eau seront désormais votées par **le Parlement**. Les taux de ces redevances tiendront compte de l'état écologique et de la sensibilité des milieux à la pollution.

De plus, les priorités et le montant global des programmes pluriannuels des Agences seront votés par le Parlement tous les six ans sur la base d'un projet gouvernemental.

4) Développer l'intervention des collectivités territoriales

Le projet de loi renforce les moyens d'intervention des collectivités locales afin d'améliorer **la gestion décentralisée de la politique de l'eau**.

En ce sens, les collectivités pourront mieux remplir leurs missions, voire les élargir, en matière d'assainissement. Celles qui le souhaitent pourront également gérer un domaine public fluvial local et concourir à la prévention des risques d'inondation.

Par ailleurs, diverses dispositions faciliteront l'élaboration et l'adoption des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE),

notamment par l'attribution de nouveaux moyens aux commissions et aux communautés locales de l'eau.

Consolider la police de l'eau

Le projet de loi a également pour objectif de rendre plus efficace l'action des services de l'Etat dans l'exercice de la police de l'eau.

Entre autres dispositions, le champ des dossiers de police de l'eau relevant des déclarations sera élargie. De plus, l'octroi d'aides financières par les Agences sera subordonné au dépôt de dossiers d'autorisations ou de déclarations auprès des services de police de l'eau.

Par ailleurs, **les périmètres de protection des captages d'eau potable** seront rendus obligatoires quel que soit leur ancienneté.

Enfin le pouvoir des préfets en matière de sanction administrative, de mise en demeure et de consignation sera renforcé.

Le texte complet est consultable sur le site du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement www.environnement.gouv.fr

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Département de la Communication
et de l'Information

20, avenue de Ségur - 75007 PARIS

Service de presse : 01.42.19.10.55
Fax : 01.42.19.10.39

LES CAHIERS TECHNIQUES
DES GUIDES TECHNIQUES PRATIQUES ET PEDAGOGIQUES
A L'USAGE DES PROFESSIONNELS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

1 LES POMPES CENTRIFUGES
Entretien et maintenance
(75 F)

2 RECHERCHE ET DETECTION DES FUITES dans les réseaux d'adduction d'eau
Techniques et méthodes
(75 F)

3 REACTIFS DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE
Utilisation et contrôle de leur teneur en résidu
(65 F)

4 INSTRUMENTS DE MESURE dans le contrôle de la qualité des eaux
Utilisation et entretien
(85 F)

5 LE COMPTAGE de la distribution de l'eau potable
(65 F)

6 LA ROBINETTERIE
Clévis - Allée en caoutchouc
Entretien
(80 F)

7 RESEAUX D'ASSAINISSEMENT
Conception - Réception
Entretien - Réhabilitation
(85 F)

8 NITRIFICATION DENITRIFICATION DEPHOSPHATATION
Des eaux usées urbaines
Connaissances et exploitation
(65 F)

9 L'OZONATION DES EAUX
Principe, exploitation et maintenance des installations
(75 F)

10 LA CHLORINATION DES EAUX
Principe, exploitation et maintenance des installations
(75 F)

11 LA TELEREGULATION DES RESEAUX
Principe, matériel et équipement, exploitation
(75 F)

12 POSTE DES CANALISATIONS
Pour l'adduction et la distribution de l'eau potable
(100 F)

14 L'EAU D'ALIMENTATION DES GENERATEURS DE VAPEUR
Traitements et conditionnement
(75 F)

13 LES POMPES
Dimensionnement, arrêt, variation de vitesse
(75 F)

16 LE DIOXYDE DE CHLORE
Production - Utilisation
Contrôle
(75 F)

17 LA SURPRESSION
Principe - Applications
Dimensionnement
(85 F)

18 LE POMPAGE DES EAUX USEES
Conception - Réception
Entretien et maintenance
(85 F)

H5 QU'EST-CE QUE L'EPURATION ?
(65 F)

Commande
Office International de l'Eau - Le CNFME
22 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex
Tél. : 05 55 11 47 70 - Fax : 05 55 11 47 01 - cnfme@oieau.fr

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES : UNE LARGE PALETTE D'ACTIVITÉS POUR LA COOPÉRATION

Depuis 1998 et la réforme du dispositif de Coopération Internationale du Ministère des Affaires Étrangères, la **Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement** (DGCID) réunit dans un même ensemble les outils de solidarité et les outils d'influence du Ministère des Affaires Étrangères.

A l'écoute des partenaires étrangers, la DGCID sélectionne les actions pour lesquelles l'apport de la France est véritablement utile ; ensuite, par l'intermédiaire de son réseau (autres ministères, opérateurs, universités, entreprises, associations ...), elle propose ce que la France peut offrir de mieux ou de plus adapté à chaque cas.

Dans le domaine de l'**environnement**, les interventions de la Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement privilégient trois objectifs :

- réaliser, en réponse à la demande des Etats partenaires, des projets articulés avec ceux de l'**Agence Française de Développement** (AFD), concernant les ressources halieutiques, l'aménagement durable des forêts tropicales humides, la **gestion intégrée de l'eau**, et la biodiversité végétale et animale ;
- stimuler la réflexion sur des questions-clés du **développement durable**, en lançant des études et des actions pilotes, en animant des réseaux et des groupes de réflexion prospective ;
- contribuer à la mise en oeuvre des engagements pris par la France, à la suite de la **Conférence de Rio de juin 1992**, et appuyer les pays du Sud dans leur participation aux

débats internationaux.

Les négociations multilatérales en 2000, sous la présidence française de l'Union européenne, ont donné **la priorité au changement climatique et à la lutte contre la désertification**.

Sur le terrain, l'action de la Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement en la matière comprend :

- 35 projets financés par le Fonds de solidarité prioritaire (FSP) pour un encours d'environ 300 millions de francs, auxquels se sont ajoutés en l'an 2000, 7 nouveaux projets FSP pour un montant de 53,5 MF ;
- 65 assistants techniques et 15 coopérants du service national ;
- le pilotage et le suivi rapproché de 30 projets du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) pour un montant d'environ 125 MF, auxquels se sont ajoutés en 2000, 4 nouveaux projets (38 MF) ;
- près de 400 projets ponctuels mis en oeuvre par ailleurs par les ambassades.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement

244 boulevard Saint-Germain
75303 PARIS 07 SP

Tél. 01 43 17 90 00

e-mail : dgcid@diplomatie.gouv.fr

<http://www.diplomatie.gouv.fr>

VIE DES SOCIÉTÉS

NORAUTO RENFORCE SON PROGRAMME ENVIRONNEMENT

Le 20 juin 2001, le groupe **Norauto**, créateur et leader des centres autos a présenté les nouvelles orientations données à sa démarche environnementale avec la sortie du premier **"guide de l'automobiliste respectueux de l'environnement"** en partenariat avec la **Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France** et la signature d'un partenariat fort et concret avec l'**association des Eco-Maires**.

Ce guide présente, de façon ludique et concrète, de multiples conseils pratiques pour préserver l'environnement et assurer la sécurité de toute la famille. Il apporte des informations utiles et rappelle les gestes à adopter pour protéger la nature.

Ce Guide sera l'occasion de mettre en avant chaque année un Parc naturel régional différent. En 2001, l'action se situe dans le **Parc Naturel Régional de la Brière** entre le Golfe du Morbihan, les Marais salants de Guérande et l'Estuaire de la Loire. On y trouve une description du Parc, avec ses chaumières et son artisanat, ainsi que des contacts utiles (Maison du Tourisme de Brière, Maison du Parc ...).

NORAUTO

B.P. 225

59812 LESQUIN CEDEX

Tél. 03 20 60 74 74 - Fax. 03 20 60 74 99

LA FONDATION VIVENDI SOUTIENT LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Créée en 1995, la **Fondation VIVENDI** aide la création ou la consolidation d'emplois de services et de proximité. Elle a récemment récompensé d'un prix de 60.000 F l'**Association la Maison des Chômeurs**, implantée à Arras, qui développe de nombreux projets pour faciliter l'insertion professionnelle des demandeurs d'emplois.

Elle a créé en 1997 l'activité **AIDAVERT** qui prend en charge la gestion des milieux naturels avec des techniques respectueuses de l'environnement tout en assurant la formation qualifiante de personnes en difficulté sociale et professionnelle.

AIDAVERT assure la gestion de cours d'eau (le Gy et la Scarpe), la réhabilitation et l'entretien des chemins de randonnées ainsi que des animations nature avec les écoles.

COMPAGNIE GENERALE DES EAUX - VIVENDI

52 rue d'Anjou
75008 PARIS

Tél : 01.49.24.49.24 - Fax : 01.48.04.07.46

<http://www.vivendi.com>

ONDEO VA GÉRER L'EAU DE LA VILLE DE SUMPERK EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

ONDEO Services, filiale de **Suez**, va gérer l'eau de la ville de Sumperk et son district en République Tchèque. Située dans le nord-est du pays, la société d'exploitation des eaux de Sumperk (SPVS) dessert une population totale de 120 000 habitants dans une quarantaine de villes et communes. Elle emploie 200 personnes à Sumperk pour un chiffre d'affaires annuel de 200 millions de CZK (6 millions d'euros) en 2000.

A travers ce contrat, ONDEO Services détient 82% des actions de la société SPVS. Cette acquisition offre à ONDEO Services de nouvelles opportunités de développement dans la région de Moravie. Les principaux objectifs techniques sont la réduction des pertes d'eau sur le réseau et l'amélioration de la qualité du service clientèle.

Le contrat fait suite à celui signé par **ONDEO Degremont** pour la construction d'une station d'épuration à Brno pour un montant total de 60 millions d'euros.

ONDEO Services dessert désormais **2,3 millions de personnes en République tchèque** dans les villes et districts de Karlovy Vary, Stribro, Davle, Benesov, Ostrava, Sumperk et Brno. En 2000, le chiffre d'affaires de ONDEO Services en République tchèque était de 4,7 milliards CRK (138 millions d'euros).

LYONNAISE DES EAUX

18 Square Edouard VII

75316 PARIS cedex 09

Tél : 01.46.95.50.00 - Fax : 01.46.95.43.15 - Web :

<http://www.suez-lyonnaise-eaux.fr>

TREDI RENFORCE SON ORGANISATION

Afin d'accompagner ses développements, notamment à l'International, le **Groupe TREDI**, acteur majeur dans le domaine de l'environnement, notamment au travers de ses activités de conseil et offre multi-services, de valorisation et de traitement des déchets industriels, renforce son organisation en créant quatre directions exécutives : trois directions opérationnelles dédiées aux activités industrielles et une direction gestion-administration :

- L'international, fort axe de développement, est désormais organisé en deux directions distinctes :
 - **Une direction Europe-Australasie**, sous la responsabilité de **Jean Rimbeau**, qui regroupe les activités et filiales existantes (Espagne, Italie, Hongrie, Taiwan, Chine, Nouvelle-Zélande) et les développements futurs dans la zone géographique correspondante.
 - **Une direction Amériques**, sous la responsabilité de **Michel Prendeloup**, regroupant de même les activités et filiales existantes en Amérique du Nord (Canada, Mexique), en Amérique Centrale (Salvador) et en Amérique du Sud (Argentine, Venezuela, Colombie)

ainsi que les développements futurs dans la zone géographique correspondante.

- **Une direction France**, sous la responsabilité de **Philippe Callot**, qui regroupe les pôles Traitement, Valorisation et Services.
- **Une direction de l'Administration et de la Gestion du Groupe**, confiée à **Manuel Garcia**, qui regroupe les directions Financières, Ressources Humaines et Relations Investisseurs.

TREDI

62 rue Jeanne d'Arc

75013 PARIS

Tél. 01 44 06 53 65 - Fax. 01 44 65 52 00

AUTOUR DU MONDE

AGENCE EUROPÉENNE DE L'ENVIRONNEMENT : UN RAPPORT SUR L'UTILISATION DURABLE DE L'EAU

L'Agence Européenne de l'Environnement consacre une étude en 3 volets à l'**utilisation durable de l'eau en Europe**. La seconde partie, qui vient de paraître, est consacré aux **mesures pour économiser l'eau**.

Dans les zones urbaines, ce sont les foyers qui consomment le plus d'eau et entre la moitié et les deux tiers de l'eau utilisée l'est par la chasse d'eau des toilettes, le bain et la douche. Le recours à des technologies comme des chasses au volume d'eau réduit et des robinets équipés de systèmes permettant d'économiser l'eau pourrait pratiquement diviser par deux la consommation d'eau pour ces besoins-là.

Néanmoins, leur usage reste limité du fait du manque d'informations sur ces technologies et de leur coût relativement élevé. Il faut que le public soit mieux informé de la nécessité d'utiliser moins

d'eau et connaisse les technologies permettant de le faire, conclut le rapport de l'AEE. Par ailleurs, il suggère que les fabricants de technologies économiques en eau participent à cet effort.

Parmi les autres méthodes permettant de minimiser le gaspillage de l'eau, on recense les compteurs qui, dit-on, entraînent une réduction immédiate de 10 à 25 % ainsi que la recherche et la réparation des fuites qui peuvent provoquer des pertes en eau très élevées (on parle de 75 % en Albanie, par exemple), même si l'AEE reconnaît qu'il s'agit là de mesures coûteuses.

EUROPEAN ENVIRONMENT AGENCY
Kongens Nytorv 6
1050 COPENHAGEN K - DENMARK
Tél : 33 36 71 00 - Fax : 33 36 71 97
Web : <http://www.eaa.eu.int>

PLAN BLEU : 130 INDICATEURS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN MÉDITERRANÉE

Créée en 1996, la **Commission Méditerranéenne de Développement Durable** a souhaité accompagner sa réflexion originale sur les interactions entre l'environnement et le développement, par un système d'évaluation des progrès. Ce système devait être partagé entre tous ses partenaires du bassin méditerranéen.

Une première étape dans la construction méditerranéenne de ce système d'évaluation a reposé sur les **Indicateurs pour le Développement Durable (IDD)**. Elle a été animée par le **Plan Bleu**, un des six Centres d'activités régionales du **Plan d'Action pour la Méditerranée**.

Le **Plan Bleu** a en effet développé depuis plusieurs années une capacité d'observation des interactions entre le développement et l'environnement en Méditerranée.

Ainsi, après trois années d'échanges et de réflexion à l'échelle méditerranéenne, un premier jeu de 130 IDD a été retenu et officiellement validé par les Parties Contractantes à la Convention de Barcelone. Il devrait être mis en oeuvre dans les prochaines années dans les pays Méditerranéens et à différentes échelles géographiques.

Un premier document illustre les tendances des principaux indicateurs pour le développement durable pour l'ensemble des pays riverains de la Méditerranée. Il est fondé sur des sources de données internationalement reconnues.

Les indicateurs sont classés en 6 chapitres et 29 thèmes ; ainsi l'environnement est abordé sous l'angle des eaux douces et usées, des sols, végétation et désertification, de la qualité de l'air et des risques naturels technologiques.

PLAN BLEU
15 rue Ludwig Van Beethoven
Sophia Antipolis
06560 VALBONNE
Tél : 04.92.38.71.30 - Fax : 04.92.38.71.31
Web : www.planbleu.org
E-mail : planbleu@planbleu.org

ROUMANIE : EXPO APA 2001 du 11 au 13 septembre 2001 - Bucarest

L'**Association Roumaine pour l'Eau (ARA)**, en collaboration avec l'**International Water Association (IWA)** et l'**International Association of Water Works in the Danube Catchments Area (IAWD)** organise la 3^{ème} édition d'**EXPO APA 2001**, du 11 au 13 septembre au Museum National d'Histoire Naturelle de Bucarest.

Son thème sera "**Nouveaux concepts pour la distribution d'eau et l'assainissement à l'aube du 3^{ème} millénaire**".

ROMANIAN WATER ASSOCIATION
202A Splaiul Independentei, 9th floor
Sector 6 Bucarest - ROMANIA
Tél. 401 410 3953 - Fax. 401 410 3872
E-mail : ara@fx.ro - <http://www.ara.ro>

IWA : CONGRÈS MONDIAL DE L'EAU 2001

Du 15 au 19 octobre 2001 - Berlin

L'**International Water Association** organise son 2nd **World Water Congress** à Berlin, du 15 au 19 octobre, en collaboration avec le **DVGW** (Deutsche Vereinigung des Gas und Wasserfaches e.v.).

Le thème retenu est "**Comment mettre en place une gestion efficace de l'eau ?**".

Au moment où l'eau, essentielle à la vie, est l'enjeu de nombreux conflits, des stratégies globales sont nécessaires pour désamorcer les tensions.

Il est important aussi de rapprocher gestion de l'eau et de l'environnement, dans le cadre de RIO+10.

Ce congrès accueillera techniciens, scientifiques, économistes et politiques.

Il sera accompagné d'une exposition de matériel et procédés et d'un forum international sur l'industrie.

Le programme complet est disponible sur le site www.world-water-congress.com

IWA CONGRESS
Willy-Brandt-Allee
D-45891 GELSENKIRCHEN
Tél. 49 201 4228 23 - Fax. 49 201 8417780
E-mail : pscherer.sen@t-online.de

BEYROUTH : SI LE GASPILLAGE NE S'ARRÊTE PAS, UNE PÉNURIE D'EAU POURRAIT APPARAÎTRE

L'usine de Dbayé fournit l'eau potable à Beyrouth et à ses banlieues, soit presque la moitié de la population libanaise, avec 245 000 m³ fournis chaque jour, pour 165 000 m³ seulement distribués aux abonnés. **Michel MOUAWAD**, responsable de la station, fournit 3 causes pour expliquer cette différence :

- les fuites sur le réseau
- le gaspillage
- les vols

Avec le retour à la paix et le développement du grand Beyrouth, Monsieur MOUAWAD attire l'attention sur le risque de pénurie qui se profile si rien n'est fait pour améliorer la situation.

Pour **Pierre MALYCHEF**, du Conseil de l'Environnement, c'est toute une planification hydraulique qu'il faut mettre en place pour assurer une pro-

duction suffisante et de bonne qualité :

- Restaurer les réseaux d'égouts pour éviter les déversements clandestins, source de pollution ;
- Mettre à niveau les usines de production d'eau potable ;
- Réaliser un inventaire des ressources en eau du pays pour pouvoir assurer leur protection.

Toutes ces mesures devraient, idéalement, être coordonnées par un organisme chargé de la gestion des bassins et des ressources hydrauliques.

COUNCIL FOR DEVELOPMENT
AND RECONSTRUCTION (CDR)
TALET EL SERAIL
P.O. Box 116-5351
BEYROUTH

LANCEMENT DU RÉSEAU DE LIAISON ET D'ÉCHANGE DE L'INFORMATION ENVIRONNEMENTALE FRANCOPHONE (RELIEF)

A l'occasion de la Journée Mondiale de l'Environnement, a été ouvert le **portail Internet du Réseau de Liaison et d'Échange de l'Information Environnementale Francophone (RELIEF)**. Ce projet financé par le Fonds Francophone des Inforoutes est animé et coordonné par l'Institut de l'Énergie et de l'Environnement de la Francophonie situé à Québec, organe subsidiaire de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie en collaboration avec l'Observatoire de l'Écopolitique Internationale (OÉI) de l'Institut des Sciences de l'Environnement de l'UQAM (Montréal), Agora 21 (École Nationale Supérieure des Mines de Saint-Étienne - France) et le Réseau pour l'Environnement et le Développement Durable en Afrique (REDDA - Côte d'Ivoire).

Le projet RELIEF vise depuis deux ans à combler le déficit informationnel des pays francophones dans le domaine du développement durable. Un

des objectifs majeurs de RELIEF est de favoriser le développement des compétences nationales au sein de l'espace francophone dans ce domaine et ainsi renforcer la présence de la francophonie sur la scène des négociations internationales.

Pour accéder au portail RELIEF

Pour l'Amérique du Nord : <http://www.iepf.org/>
<http://www.er.uqam.ca/nobel/oei/relief>
Pour l'Europe : <http://www.agora21.org/relief>
Pour l'Afrique : <http://www.nesda.org/relief>

INSTITUT DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA FRANCOPHONIE
56, rue Saint-Pierre, 3^e étage
QUÉBEC, G1K 4A1 CANADA
Tél. : 1 (418) 692 57 27 - Fax. : 1 (418) 692 56 44
E-mail : iepf@iepf.org - <http://www.iepf.org>

CENTRE RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DES PECO : 10^{ème} ANNIVERSAIRE

Créé en 1990 par les Nations-Unies, et la Commission Européenne, le **Régional Environmental Center for Central and Eastern Europe** (REC) a pour mission d'aider à la résolution des problèmes environnementaux en promouvant la coopération entre ONG, Pouvoirs Publics, industriels et décideurs.

Basé en Hongrie, mais présent dans chacun des 15 pays concernés, le REC dresse un bilan de 10 années d'activités : sensibilisation du public, protection de la biodiversité, lutte contre la pollution atmosphérique, amélioration de la qualité de l'eau distribuée, intensification de l'épuration des eaux usées.

Ce sont ainsi plusieurs dizaines d'actions supportées par le REC qui ont contribué et contribueront à résoudre les problèmes environnementaux des pays d'Europe de l'Est.

CENTRE RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT

Ady Endre út 9-11
2000 Szentendre
Hungary
Tél. 36 26 311 199 - Fax. 36 26 311 294
<http://www.rec.org>

CONSEIL MONDIAL DE L'EAU : UNE RÉFLEXION GLOBALE SUR L'EAU

Créé en 1996, le **Conseil Mondial de l'Eau** (CME) a pour mission de promouvoir une politique globale de protection de la ressource en eau, en particulier au plus haut niveau décisionnel. Le Conseil Mondial de l'Eau organise ainsi tous les 3 ans un **Forum Mondial de l'Eau** (le prochain se tiendra au Japon en mars 2003) et participe à de nombreuses autres manifestations.

Le Conseil Mondial de l'Eau a aussi lancé en 1997 la **Vision Mondiale de l'Eau**, étude prospective sur l'eau et le développement durable à l'horizon 2025, à laquelle ont participé plus de 15 000 personnes de 15 régions du monde.

Le Conseil Mondial de l'Eau travaille aussi sur d'autres sujets :

- comment conjuguer production alimentaire et protection des écosystèmes ?

- quelles réponses à apporter aux problèmes de changements climatiques ?

Mais cette réflexion globale ne serait pas complète sans tenir compte de l'aspect économique.

En effet, comment assurer un développement durable dans le secteur de l'eau sans financement adéquat ?

Le Conseil Mondial de l'Eau propose une intervention du secteur privé, dans un cadre légal et institutionnel bien défini.

CONSEIL MONDIAL DE L'EAU

10 place de la Joliette
13304 MARSEILLE Cedex 2
Tél : 04.91.99.41.00 – Fax : 04.91.99.41.01
E-mail : wwc@worldwatercouncil.org

C@RTEL
eau

**Vous êtes Maire
ou Président de Syndicat
Intercommunal ...**

**... Etes-vous sûr de prendre
les décisions qui s'imposent
pour la gestion de l'eau
dans votre commune ?**

**Les réponses sont sur
C@RTEL-eau
le portail internet
des élus locaux
pour une meilleure
gestion de l'eau**

 un site animé par l'Office International de l'Eau

<http://www.cartel'eau.org>

LIBRAIRIE

ÉDITIONS JOHANET : 31^{ème} ÉDITION DU GUIDE DE L'EAU

L'édition 2001- 2002 du Guide de l'Eau vient de paraître.

Ces dernières années, le secteur de l'eau et de l'assainissement, le plus important dans le domaine de l'environnement, a subi de profondes mutations, qu'elles soient institutionnelles, techniques, économiques, en même temps que se produisaient presque partout des tensions quant à la disponibilité et à la vulnérabilité de la ressource. Confrontée à ces évolutions et à ces mutations, la 31^{ème} édition du Guide de l'Eau a évolué et s'est adaptée pour rester un outil d'une qualité irréprochable.

Il se compose désormais de quatre chapitres :

● Le cadre institutionnel

Du niveau international au niveau local, on trouve dans cette section toutes les **structures administratives**. En matière d'eau, leurs compétences, leurs attributions. Les **textes législatifs et réglementaires**, avec une sélection d'une cinquantaine de textes, directives, lois, décrets reproduits intégralement, une table chronologique et analytique des textes législatifs et réglementaires, qui permet de trouver facilement le texte recherché par le biais d'un mot clef, ou bien d'une date.

● Les acteurs

Ce chapitre, qui constitue la partie **annuaire** du guide, contient les coordonnées complètes, avec le nom et les attributions de l'interlocuteur recherché ayant compétence en matière d'eau, dans les secteurs intéressés :

- Les pouvoirs publics du niveau international au niveau local;
- Les organismes d'études et de recherches ;
- Les organismes de formation ;
- Les organismes professionnels, les associations ;
- Les laboratoires agréés au titre des analyses et des contrôles réglementaires ;
- Les spécialistes;
- Les publications, les périodiques français et internationaux, les banques de données, les sites internet dédiés à l'eau... etc

● Les données

Ce chapitre décrit pour chacun des six Bassins Français, le contenu, les objectifs et les moyens des septièmes programmes d'intervention des Agences de l'Eau. Des éléments d'information concernant les SDAGE ont été ajoutés. Y figurent également, les membres des Conseils des Administrations six Agences, leurs comités et missions déléguées, un rapport sur leurs activités, etc...

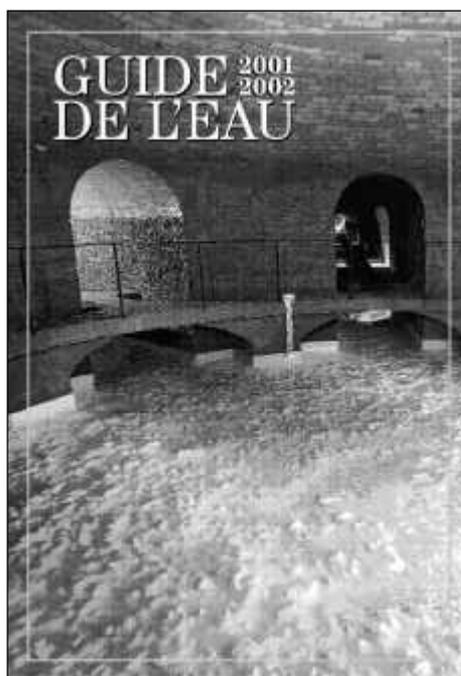
● L'offre de biens et de services

Ce chapitre se compose d'un répertoire alphabétique des fournisseurs et prestataires de services dans le domaine de l'eau, puis d'un répertoire thématique professionnel répertoriant **plus de 2.200**

fournisseurs en fonction de 592 catégories de matériels, produits, procédés, savoir faire, etc ...

Le **Guide de l'Eau** est un outil de travail indispensable à tous ceux qui souhaitent identifier facilement et rapidement les multiples intervenants et acteurs de ce secteur, et cerner les problèmes institutionnels techniques et économiques posés par la gestion moderne des ressources en eau. Véritable mine de renseignements, cette trente et unième édition, entièrement remise à jour, permet aux ingénieurs, industriels, collectivités locales et territoriales, de disposer d'une documentation sans équivalent dans le domaine de l'eau.

Une **nouvelle version CD-ROM**, enrichie et complétée, compatible Mac et PC, regroupant les chapitres 1, 2 et 4 du Guide est fournie avec l'ouvrage sans supplément de prix.



EDITIONS JOHANET

30 rue René Boulanger
75010 PARIS

Tél. 01 44 84 78 78 - Fax. 01 42 40 26 46

Internet : www.editions-johanet.com

E-mail : info@editions-johanet.com

Librairie

Actualités

TEC ET DOC : BIOLOGIE DES POISSONS D'EAU DOUCE EUROPÉENS

Plusieurs ouvrages ont été consacrés aux ichthyofaunes européennes ou françaises - aucun n'avait un champ d'étude aussi vaste et ambitieux que **Biologie des poissons d'eau douce européens**.

Couvrant l'ensemble des aspects écologiques, écobioécologiques et écophysiologiques, cet ouvrage dresse une présentation détaillée de 81 espèces autochtones ou allochtones réparties en 25 familles : habitats, modes de vie (alimentation, migration, reproduction, compétition, prédation), activités physiologiques (maturation sexuelle, croissance), morphologie, anatomie et distribution géographique. Sont également répertoriées 255 autres espèces ou sous-espèces. Soutenu par une importante bibliographie, par un glossaire et par la qualité de son iconographie (dont 64 aquarelles ori-

ginales), ce livre est indubitablement appelé à devenir **la bible de l'ichtyologie dulçaquicole**. Il s'adresse aux étudiants de 2^e et 3^e cycles en biologie, écologie, hydrobiologie, environnement. Aux ingénieurs et techniciens chargés de l'aménagement, de la gestion, de la qualité et de la protection des milieux aquatiques (services vétérinaires, services de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Équipement), il apportera les bases fondamentales nécessaires à leur action.

TEC ET DOC LAVOISIER

14 rue de Provigny
94236 CACHAN Cedex
Tél : 01 47 40 67 00 - Fax : 01 47 40 67 02
E-mail : livres@Lavoisier.fr
Web : <http://www.Lavoisier.fr>

PUF : 5^{ème} ÉDITION DU QUE SAIS-JE ? SUR L'ENVIRONNEMENT

Le monde s'emballa. Démographie, déforestation, consommation d'énergie s'accroissent, au risque de dérégler durablement l'équilibre de la planète.

Dans un premier temps, cette nouvelle édition, rédigée par **Jacques VERNIER**, ancien président de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, étudie minutieusement les six enjeux environnementaux principaux : l'eau, l'air, le bruit, les déchets, les produits "propres" et sans risque, la nature elle-même.

Dans un second temps, il propose six leviers pour l'action : les lois, les incitations économiques ou fis-

cales, les citoyens et les associations, l'éducation à l'environnement, les recherches scientifiques, et enfin une action internationale digne de la hauteur du défi à relever.

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

6 avenue Reille
75014 PARIS
Tél. 01 58 10 31 00

ÉDITIONS SYNTHÈSES AGRICOLES : ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE - 2^{ème} ÉDITION

Cette édition actualisée, complétée et enrichie de nouveaux thèmes rassemble une somme d'informations et une synthèse concernant l'ensemble des thèmes de l'environnement liés à l'agriculture :

- écosystèmes, agrosystèmes, intrants à risque, sols, eau, élevages, qualité, ressources génétiques, espace rural, changements climatiques, agriculture durable, politiques d'accompagnement, sites internet.

ÉDITIONS SYNTHÈSE AGRICOLE

82-84 avenue d'Arès
33000 BORDEAUX
Tél. 05 56 98 92 27 - Fax. 05 56 98 65 25
E-mail : synthese.agricole@online.fr
<http://www.syntheseagricole.com>

LE BASSIN VERSANT : UN TERRITOIRE POUR LES RIVIÈRES

Un document pédagogique consultable sur les sites Internet du RIOB et des ministères français et québécois de l'Environnement

Qu'est-ce qu'un bassin versant ? Comment une rivière prend-elle naissance et s'écoule-t-elle à l'intérieur de ce territoire ? Quelles sont les activités qui utilisent l'eau de la rivière, mais qui menacent sa qualité ? Quelles méthodes sont utilisées pour mesurer l'état de pollution de l'eau et des milieux aquatiques ? Quels usages peuvent être pratiqués lorsque la qualité de l'eau est suffisante ?

Ce document tente de répondre à toutes ces interrogations. Il comporte de nombreuses illustrations, qui sont différentes suivant qu'il s'agit de la version française ou de la version québécoise. Il s'adresse aux acteurs de l'environnement et à tout citoyen, adulte ou adolescent, désireux de s'informer sur ces sujets. Il est actuellement consultable sur le site du Ministère français de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (<http://www.environnement.gouv.fr/dossiers/eau/bassin>), sur le site du Ministère de l'Environnement du Québec (http://www.menv.gouv.qc.ca/jeunesse/bassin_versant/index.htm) et sur le site du RIOB (<http://www.oieau.fr/riob/friobfr.htm>).

Le fruit d'une coopération entre la France et le Québec :

Le document résulte d'un travail de coopération effectué à l'intérieur du programme d'échanges de fonctionnaires franco-québécois. Ce programme, mis en œuvre par le Ministère français des Affaires Étrangères et le Ministère québécois des Relations Internationales, est l'occasion de confronter les approches et le savoir-faire de part et d'autre de

l'Atlantique. Ces dernières années, plusieurs échanges ont porté sur l'étude de la gestion intégrée des cours d'eau. Ici, le document élaboré revêt une portée générale. Il décrit la physionomie d'un bassin versant caractéristique des pays soumis à des climats tempérés, dresse la liste des principales sources de pollution et rappelle les méthodes mises au point par la communauté scientifique et habituellement utilisées pour mesurer la qualité des milieux aquatiques. Il souligne toutefois l'existence de certaines méthodes spécifiques, telles que le " système d'évaluation de la qualité de l'eau - SEQeau " récemment mis au point par la France ou " l'indice de qualité bactériologique et physico-chimique - IQBP " élaboré par le Québec en 1996.

Le document a été publié au début de juin 2001. En France, cette publication s'est inscrite à l'occasion des manifestations organisées le 5 juin lors de la journée mondiale de l'environnement. À Québec, la réunion du bureau de liaison du RIOB, qui s'est tenue les 5 et 6 juin derniers, a été l'occasion de souligner l'aboutissement de ce travail de coopération.

SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT - RIOB
OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

21, rue de Madrid - 75008 PARIS

Fax : 01.40.08.01.45 - E-mail : stp-riob@oieau.fr

Web : <http://www.oieau.org/riob/>

LE CNFME

LE CENTRE NATIONAL DE FORMATION AUX METIERS DE L'EAU



Développer les compétences pour mieux gérer l'eau

- EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DES COMMUNES
- EAUX DE PROCESS ET DEPOLLUTION INDUSTRIELLE

- 2 catalogues spécialisés
- 180 stages certifiés ISO 9001
- Des stages "à la carte" intra-entreprises
- Une équipe de 25 formateurs permanents
- 15 000 m² d'espaces pédagogiques
- des pilotes d'enseignement en situation de travail
- 13 000 journées stagiaires/an
- 4 000 stagiaires/an :
 - Ingénieurs et Managers
 - Chefs d'Équipe et Techniciens Supérieurs
 - Techniciens
 - Ouvriers et Employés



Office International de l'Eau
22 rue Edouard Chamberland
87065 Limoges Cedex
Tél. : 05 55 11 47 70
Fax : 05 55 11 47 01
E-mail : cnfme@oieau.fr
Internet : www.oieau.org/cnfme